

GRIPPE

Tous concernés!



FOIRE AUX QUESTIONS

Voici un listing des questions ou affirmations auxquelles vous devrez répondre lors des discussions avec vos collègues, et des éléments de réponse à apporter face aux idées reçues et/ou aux oppositions éventuelles.

« LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE PEUT ME RENDRE MALADE »

FAUX : Le vaccin est composé de fragments inactivés des virus grippaux les plus courants. Il ne peut pas causer la grippe, car il ne contient aucun virus vivant.

Attention à ne pas confondre la grippe, et les syndromes grippaux qui miment avec moins d'intensité quelques-uns des symptômes retrouvés dans la grippe : lorsque l'on est vacciné contre la grippe et que l'on développe malgré tout un syndrome grippal, l'efficacité du vaccin antigrippal n'est pas forcément en cause : la maladie est peut-être due à un autre virus.

« LES RÉSIDENTS SONT DÉJÀ VACCINÉS, ILS NE RISQUENT RIEN »

FAUX : Dans les groupes à risque (patients âgés), la vaccination des professionnels permet de réduire la mortalité même si ces résidents sont déjà eux-mêmes vaccinés. La vaccination antigrippale induit une immunité de groupe, ce qui offre une protection collective des patients quand le personnel est vacciné. Les résidents sont des sujets plus fragiles malgré leur vaccination : leur immunité, déterminant l'efficacité personnelle de leur vaccin, diminue avec l'âge.

« LE VACCIN ANTIGRIPPAL NE MARCHE PAS »

FAUX : La vaccination est la meilleure protection contre la grippe et ses complications malgré son efficacité parfois limitée. Cependant, elle est moins efficace chez les personnes âgées.
A noter qu'il existe un délai de 15 jours après injection avant efficacité complète du vaccin.

« JE L'AI DÉJÀ FAIT L'AN DERNIER, JE N'EN AI PAS BESOIN CETTE ANNÉE »

FAUX : Il faut un vaccin chaque année : les virus grippaux sont très changeants. C'est pourquoi la composition du vaccin de la grippe varie chaque année en général. Chez les personnes à risque et notamment celles de plus de 65 ans, l'immunité induite par le vaccin ne dure que quelques mois. Il faut donc revacciner régulièrement même si la composition du vaccin est identique à celle de l'année précédente.

« JE NE SUIS PAS À RISQUE »

FAUX : Vous pensez être moins à risque.
Vous travaillez en collectivité, vous avez donc un sur-risque d'être infecté : les publics ciblés ne sont pas les seuls à risque ; de plus vous pouvez propager le virus à votre famille, vos amis, les patients ou les résidents de votre établissement et vos collègues que vous rencontrez quotidiennement. En vous faisant vacciner, vous diminuez les risques d'attraper la maladie, réduisez les symptômes si vous tombez malade et évitez d'infecter des personnes plus vulnérables.

« LES VACCINS NE SONT PAS BONS, ILS ÉPUISENT MON SYSTÈME IMMUNITAIRE »

FAUX : Tous les jours votre organisme entre en contact avec un très grand nombre de microbes et votre système immunitaire travaille continuellement pour vous en protéger. Il n'a donc aucun mal à assimiler le vaccin.

« LA GRIPPE N'EST PAS UNE MALADIE GRAVE »

FAUX : Le virus de la grippe est très contagieux et infecte des millions de Français chaque année. Certaines personnes, tels que les jeunes enfants, les personnes atteintes de maladies chroniques, les femmes enceintes et les personnes âgées sont plus à risque de développer les complications les plus graves de la grippe, comme la pneumonie (durant l'hiver 2017/2018, 13000 décès attribuables à la grippe).
Le vaccin annuel est sûr et le moyen le plus efficace pour lutter contre la grippe. Il permet aussi de réduire la gravité des symptômes si vous contractez la maladie et d'éviter de propager le virus autour de vous.

« LE VACCIN NE PROTÈGE PAS CONTRE TOUTES LES SOUCHES »

VRAI : Comme les virus de la grippe évoluent vite, il peut arriver qu'un des virus grippaux circulant au cours d'une saison soit suffisamment différent de la souche correspondante dans le vaccin pour que celui-ci ne protège pas ou incomplètement contre ce virus.

« JE SUIS ENCEINTE, JE NE PEUX PAS ME FAIRE VACCINER ? »

FAUX : Au contraire, il est important de se faire vacciner contre la grippe, quel que soit le trimestre de grossesse (formes plus graves de grippe pour la mère, et protection du nouveau-né).

« COMMENT FONCTIONNENT LES VACCINS ? »

Les vaccins stimulent le système immunitaire en le mettant en contact avec une partie de la bactérie ou du virus à l'état inoffensif. Grâce au vaccin, le système immunitaire apprend à reconnaître le microbe et à produire des anticorps dirigés contre lui. S'il rencontre ensuite ce microbe, grâce à la mémoire du système immunitaire induite par le vaccin, l'organisme se défendra instantanément contre le virus ou la bactérie. La maladie sera évitée.

« LES VACCINS SONT-ILS EFFICACES ? »

Oui, la plupart des vaccins sont très efficaces. Grâce à eux, la variole a été éliminée de la planète. La poliomyélite est devenue rarissime et plusieurs maladies, comme la diphtérie, le tétanos ou la rubéole, sont maintenant très rares. Toutefois le vaccin antigrippal peut avoir une efficacité modérée, en raison notamment de l'évolution permanente des virus grippaux.

« LES INFECTIONS CONTRACTÉES NATURELLEMENT NE CONFÈRENT-ELLES PAS UNE MEILLEURE PROTECTION QUE LES VACCINS ? »

Au milieu du XIX^{ème} siècle en France, un enfant sur trois mourait durant sa première année, le plus souvent de maladie infectieuse. Actuellement, cette mortalité est de moins de quatre enfants pour mille naissances. Cette amélioration considérable est due pour une part à l'amélioration des conditions de vie, mais pour l'essentiel aux vaccins. « Laisser faire la nature », c'est accepter les morts « naturelles » par des maladies infectieuses qui sont toujours là ou qui reviendraient si la couverture vaccinale diminuait.

« POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE VACCINS SI NOUS AVONS DE MEILLEURES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ ? »

Parce que l'amélioration des conditions de vie diminue les risques d'infection et de transmission, mais ne les annule pas, en particulier pour les maladies qui se transmettent par l'air. Dans plusieurs pays où les conditions de vie sont semblables aux nôtres, les maladies évitables par la vaccination connaissent un regain lorsque le nombre de personnes vaccinées a baissé.

« LES VACCINS SONT-ILS SÛRS ? »

Oui. Les vaccins sont fabriqués selon des normes de qualité et de sécurité très sévères. En France, des contrôles stricts sont réalisés bien en amont de la mise des produits sur le marché par un organisme indépendant des producteurs de vaccins.

EST-ON EN MESURE DE DÉTECTER DES EFFETS SECONDAIRES INATTENDUS ?

Oui, la France, comme de nombreux pays, a mis en place des systèmes de surveillance qui permettent la détection des effets inattendus, graves ou rares.

Ainsi, les médecins doivent déclarer aux autorités de santé publique les effets inhabituels survenant après la vaccination. Les patients aussi peuvent signaler de tels effets :

ansm.sante.fr/Declarer-un-effet-indesirable/Votre-declaration-concerne-un-medicament/Votre-declaration-concerne-un-medicament/Votre-declaration-concerne-un-medicament-Vous-etes-un-patient-ou-une-association-de-patients

La détection d'effets secondaires inhabituels conduit à des recherches plus précises sur ces phénomènes et à l'adoption de mesures appropriées.

EXISTE-T-IL UN RISQUE À SE FAIRE VACCINER ? EST-IL VRAI QUE LES VACCINS PEUVENT CAUSER DES EFFETS INDÉSIRABLES GRAVES ?

Comme pour tout médicament, il peut exister, dans de très rares cas, des réactions allergiques. Les personnes habilitées à faire une vaccination sont formées et équipées pour faire face à cette situation.

C'EST QUOI UN ADJUVANT ? SANS, C'EST MIEUX ? C'EST DANGEREUX ?

Les adjuvants servent à stimuler la réponse immunitaire, et contribuent donc à renforcer l'efficacité du vaccin ; ceci explique la nécessité de ces composants.

Le plus utilisé est l'aluminium (présent dans l'eau, les aliments...) et aucune donnée ne permet de remettre en cause la sécurité des vaccins en contenant. Pour information, le vaccin contre la grippe est sans adjuvant.

QUELLE EST LA RESPONSABILITÉ DU PROFESSIONNEL DE SANTÉ SI UN PATIENT PORTE PLAINTÉ SUITE À UN EFFET SECONDAIRE APRÈS UNE VACCINATION ?

La responsabilité civile personnelle du médecin en cas de dommage lié à une vaccination ne peut être engagée que s'il a commis une faute. Le médecin est tenu d'informer son patient sur les effets secondaires possibles, et de mettre en place les moyens pour faire face à un éventuel événement indésirable grave. Il a une obligation de moyens et non de résultat. Pour plus d'information, www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/responsabilite.pdf

EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT AUX VACCINS (ALLAITEMENT, ALIMENTATION SAINE, HOMÉOPATHIE) ?

Non. À part l'infection elle-même, seul le vaccin peut stimuler la formation, dans l'organisme, d'anticorps spécifiques contre un virus ou une bactérie.

Si l'allaitement au sein, en transmettant des anticorps à l'enfant, l'aide à se protéger partiellement contre certaines infections, la vaccination reste néanmoins nécessaire. Une alimentation saine, la phytothérapie ou l'homéopathie ne peuvent pas remplacer la vaccination.

Le port du masque, lorsque l'on est malade, même s'il est bien suivi, ne permet pas de protéger totalement, puisqu'un malade est déjà contagieux 24h avant l'apparition de ses symptômes.

Pour être efficace, le masque doit être porté en permanence durant toute la période hivernale, changé toutes les trois heures, ou après chaque geste.

ON PARLE D'INTÉRÊT COLLECTIF A LA VACCINATION ? C'EST QUOI ?

Se faire vacciner est aussi une démarche altruiste. Généralement si une grande partie de la population est vaccinée, l'agent responsable de la maladie circule moins.

JE SUIS IMMUNODÉPRIMÉ, JE NE PEUX PAS ME FAIRE VACCINER ?

Au contraire, vous êtes plus à risque d'infection.

Parlez-en à votre médecin. Votre entourage doit également se faire vacciner pour vous protéger.

Pour plus d'information :

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/vaccination-professionnels-tous-concernes>



J'ALLAITE, VAUT-IL MIEUX ATTENDRE POUR MES VACCINATIONS ?

Non, la vaccination n'est pas contre-indiquée en cas d'allaitement, sauf pour la fièvre jaune dans les 6 premiers mois.

Et si avec toutes ces questions, vous n'avez pas trouvé assez de réponses :

www.vaccination-info-service.fr

www.professionnels.vaccination-info-service.fr



Cet argumentaire a été réalisé par un groupe de travail pluridisciplinaire de professionnels de santé, associant les centres de vaccination, les URPS, les Ordres professionnels, Santé publique France, l'Assurance Maladie et l'ARS Grand Est.